

Manifeste de l'Union internationale des organismes familiaux

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **30 (1958)**

Heft 12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Manifeste de l'Union internationale des organismes familiaux

à l'occasion du Congrès mondial de la famille (Paris, 15-23 juin 1958)

L'Union internationale des organismes familiaux, groupant deux cents organismes de trente-cinq pays des cinq continents et ayant statut consultatif auprès de l'ONU, de l'Unesco, de la FAO, de l'Unicef et du Conseil de l'Europe,

adresse à toutes les familles à travers le monde, quelles que soient leur race, leur couleur, leur nationalité ou leur religion, un vibrant message de sympathie fraternelle;

attire l'attention des autorités responsables sur la détresse permanente de millions de familles dont les conditions de vie, d'un point de vue économique, éducatif et moral, entravent le libre exercice de leur mission;

estime que tous les moyens nécessaires doivent être d'urgence mis en œuvre afin de répondre aux besoins et aux aspirations des familles dans les pays économiquement moins développés qui représentent plus de 60 % de la population mondiale;

partage et exprime la préoccupation de millions de pères et de mères de famille devant tout ce qui menace la paix, la justice et la liberté dans le monde.

Elle demande

que des conditions d'habitation décentes soient garanties à chaque famille afin de lui permettre de disposer de l'«espace vital» nécessaire à son libre développement et conforme au progrès technique et social en constante évolution;

que dans chaque nation la mise en œuvre d'une législation sociale et d'une sécurité familiale assure à toutes les familles un niveau de vie décent, quel que soit le nombre de leurs enfants;

qu'un enseignement général professionnel, technique et ménager soit progressivement dispensé, tant aux jeunes

qu'aux adultes, afin de rendre véritable la promotion des familles populaires et que soit reconnu le droit des parents à choisir, par priorité, le genre d'éducation à donner à leurs enfants;

que, dans l'esprit de la Déclaration des droits de la famille adoptée par l'union en 1951,

les législations des divers Etats ainsi que les initiatives publiques et privées d'assistance technique, économique et sociale, veillent à sauvegarder le respect de la vie, la dignité des personnes, la mission particulière et la promotion de la femme et de la mère, la liberté et l'intimité des foyers, l'unité et la stabilité de la famille, les responsabilités éducatives des parents;

qu'un climat de respect et de confiance mutuels soit créé afin d'assurer durablement la paix mondiale par une entraide désintéressée et une amitié efficiente entre les peuples de tous les continents.

Elle fait appel

à toutes les associations familiales, aux mouvements et organismes familiaux, aux organisations syndicales, économiques et sociales, privées et publiques, et leur demande de tout mettre en œuvre pour assurer partout dans le monde la réalisation de ces vœux dans un esprit de justice et de fraternité.

Elle demande

aux grandes institutions internationales, notamment l'ONU, l'Unesco, la FAO, l'Unicef, dont elle salue les réalisations, de redoubler d'efforts afin que par les forces conjuguées de tous – organisations publiques ou privées et familles elles-mêmes – toutes les familles à travers le monde puissent vivre dans la dignité, la sécurité, la liberté et la paix.

USAL - Comité central

Dans sa séance du 29 novembre 1958, le Comité central a pris position au sujet d'un rapport du secrétaire concernant les résultats de l'enquête faite auprès des sections sur l'action de la Confédération pour l'encouragement à la construction de logements économiques. Une grande inquiétude se manifeste partout quant aux effets des dispositions de l'ordonnance fédérale. Dans les grandes villes, on désire surtout savoir tout d'abord dans quelle mesure le Conseil fédéral appliquera les dérogations prévues pour tenir compte des conditions particulières à ces cités. Comme, dans la plupart des cantons, les bases d'application viennent à peine d'être créées ou sont en voie de préparation, il est encore impossible d'apprécier l'importance que prendra l'appel à l'aide fédérale. Il faut relever que dans toute la Suisse romande aucun projet n'est encore

annoncé. Le Comité central réserve donc sa prise de position.

La Commission administrative a été chargée d'entreprendre une campagne de propagande en faveur de «Das Wohnen». Il faut arriver à ce que toutes les coopératives y abonnent au moins leurs responsables.

Le règlement, les directives et les instructions pour l'envoi des requêtes au Fonds de roulement firent l'objet d'une révision. La modification importante prévoit que la coopérative qui sollicite un prêt est tenue d'adresser déjà son avant-projet au secrétariat, qui pourra attirer son attention sur d'éventuels défauts et apporter ses conseils.

Le Bureau du Comité central a reçu le mandat de préparer des propositions pour une action éducative au sein de l'association.

Gts.